

QUE le ministre de l'Environnement soit autorisé à signer toute convention modifiant la convention signée par Cadim inc. le 14 juin 2000 et par le ministre de l'Environnement le 26 juin 2000, en vue de prolonger jusqu'au 21 juillet 2002, à midi, l'option accordée à Cadim inc. d'acquérir des immeubles faisant partie du lit du fleuve Saint-Laurent à la Cité du Havre, à Montréal;

QUE le décret n<sup>o</sup> 1518-98 du 16 décembre 1998, modifié par le décret n<sup>o</sup> 592-2000 du 17 mai 2000, soit de nouveau modifié en conséquence.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36629

Gouvernement du Québec

### **Décret 891-2001, 10 juillet 2001**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la session extraordinaire de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) qui se déroulera à Ottawa, les 13 et 16 juillet 2001

ATTENDU QUE la session extraordinaire de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) se déroulera à Ottawa, les 13 et 16 juillet 2001;

ATTENDU QU'il convient de constituer une délégation officielle pour y représenter le Québec qui est membre de la CONFEJES depuis sa création en 1969;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement du Québec et les personnes qui prennent position au nom de celui-ci doivent recevoir un mandat exprès à cet effet du ministre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État aux Relations internationales, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, du ministre d'État aux Régions et ministre responsable du Loisir et du Sport et du ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport :

QUE monsieur Richard Legendre, ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport dirige la délégation du Québec à la session extraordinaire de la CONFEJES qui se tiendra à Ottawa, les 13 et 16 juillet 2001;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport, de :

— monsieur René Leduc, directeur général des affaires multilatérales, ministère des Relations internationales;

— monsieur Jean-Pierre Bastien, directeur général, Secrétariat au loisir et au sport;

— madame Rita Poulin, directrice de la francophonie, ministère des Relations internationales;

— monsieur Benoît Leblanc, conseiller à la Direction de la francophonie, ministère des Relations internationales;

QUE la délégation québécoise ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36628

